

Séance du 10 décembre 2024

Le 10 du mois de décembre, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle de réunion, sous la présidence de Madame Florence ZINS, maire, à la suite de la convocation adressée par le Maire le 3 décembre 2024.

Membres présents :

Madame Florence ZINS, Madame Cindy DANNENHOFFER, Monsieur Yvon PETIT, Madame Tania LANG, Monsieur Jean-Martin NEU, Monsieur Gilbert HOUTH, Madame Sandrine BACH, Madame Patricia NIRRENGARTEN, Monsieur Vincent DERR, Monsieur Mathieu MATHIS, Madame Laure REICHL, Monsieur Mickaël HESS, , Monsieur Henri CORDARY.

Membres absents :

Madame Marie-Jeanne SCHULLER, Monsieur Michel BOTZUNG.

Procurations :

Monsieur Michel BOTZUNG donne procuration à Madame Marie-Jeanne SCHULLER pour le début de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV de la séance du 11 octobre 2024
2. Travaux d'exploitation en forêt communale en 2025
3. Création d'un poste d'adjoint technique
4. Demande de subvention pour la restauration du mur du cimetière
5. Demande de subvention pour le renouvellement des poteaux d'incendie
6. Convention de partenariat avec l'Association Foncière pour la confection et la réfection des chemins de randonnée
7. Proposition de modification de la participation employeur à la Protection Sociale Complémentaire des agents
8. Proposition de mise en place d'une facturation lors de la remise des clefs
9. Demande de subvention de l'école élémentaire
10. Demande de subvention de l'association d'animation de la Résidence Albert SCHWEITZER
11. Projet de centrale solaire photovoltaïque au sol
12. Programme des travaux d'investissement 2025
13. Divers
 - a. Droit de Prémption Urbain

2024-08-63- Approbation du PV de la séance du 11 octobre 2024

Nomenclature acte : 9.1 Autres domaines de compétences des communes

Madame le maire soumet au conseil municipal le PV de la séance du 11 octobre 2024. Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le PV de la séance du 11 octobre 2024

Séance du 10 décembre 2024

2024-08-64- Travaux d'exploitation en forêt communale en 2025

Nomenclature acte : 3.5 Actes de gestion du domaine public

Madame le Maire présente les travaux prévus en forêt par l'Office National des Forêts pour l'exercice 2025 pour un montant de 2 506.19 € H.T. qui se décomposent comme suit :

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS	Qté ou Base	Un.	P.U. ou Taux	TVA	Montant en € HT
TRAVAUX D'EXPLOITATION					
<input type="checkbox"/> Assistance technique : Encadrement de l'exploitation forestière (Ref : 06-MOE-EXPL0) Le prix de vente correspond à un forfait pour le volume estimé dans cette proposition. En cas de variation de volume supérieure à 15 % (en plus ou en moins), la facturation prendra en compte de volume réel.	1	FO		20,00	1 832,95
Pour information, veuillez trouver ci-dessous notre estimation des prestations payées directement par le maître d'ouvrage ou le donneur d'ordre servant, le cas échéant, de base au calcul de la rémunération :					
Prestations encadrées	Quantité	Un.	Montant € HT		
<input type="checkbox"/> Abattage, façonnage (Ref : 04-EXPL-ABT00) Localisation : P. 4a-5r-6r-7	392,0	M3	6 272,00		
<input type="checkbox"/> Débardage (Ref : 04-EXPL-DEB00) Localisation : P. 4a-5r-6r-7	392,0	M3	5 488,00		
<input type="checkbox"/> Câblage, désencrouage de bois en cours d'exploitation (Ref : 04-EXPL-CAB01) Localisation : P. diverses	2,0	H	300,00		
Total estimatif HT					12 060,00
<input type="checkbox"/> Assistance technique : Encadrement de l'exploitation forestière (Ref : 06-MOE-EXPL0) Le prix de vente correspond à un forfait pour le volume estimé dans cette proposition. En cas de variation de volume supérieure à 15 % (en plus ou en moins), la facturation prendra en compte de volume réel.	1	FO		20,00	63,00
Pour information, veuillez trouver ci-dessous notre estimation des prestations payées directement par le maître d'ouvrage ou le donneur d'ordre servant, le cas échéant, de base au calcul de la rémunération :					
Prestations encadrées	Quantité	Un.	Montant € HT		
<input type="checkbox"/> Sécurisation des lots de bois de chauffage - Abattage d'arbres de classe de diamètre égale ou supérieure à 35 cm - (inclus tiges dangereuses de diamètre inférieur) (Ref : 04-EXPL-ABT01) Localisation : P. 4a-5r-6r-7	50,0	U	425,00		
Total estimatif HT					425,00
Sous-total					1 895,95 € HT
PARTAGE DU BOIS DE CHAUFFAGE					
<input type="checkbox"/> Matérialisation des lots de bois de chauffage (lots de plus de 10 stères) (Ref : 08-SDIV-LCHAUMAT1) Localisation : P. 4a-5r-6r-7	220,00	M3A	2,00	20,00	440,00
PRESTATIONS DIVERSES LIEES A L'EXPLOITATION					
<input type="checkbox"/> Travaux divers sur parc à grumes détection de la mitraille (Ref : 04-EXPL-TPG01) Localisation : P. 4a-5r-6r-7	2,00	H	85,12	20,00	170,24

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le projet de travaux sylvicoles proposé par l'Office National des Forêts, à l'unanimité des membres présents.

2024-08-65-Création d'un poste d'adjoint technique

Nomenclature acte : 4.1 Personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Compte tenu des départs à la retraite, des congés de maladie et de la nécessité d'assurer la continuité du service public, il convient de renforcer les effectifs du service technique.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet, soit 30/35^{ème} à partir du 1^{er} février 2025.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, au grade d'adjoint technique.

Si l'emploi ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées par l'article L 332-8 du CGFP. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint technique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

VU le code général de la fonction publique ;

VU le tableau des emplois ;

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

2024-08-66- Demande de subvention pour la restauration du mur du cimetière

Nomenclature acte : 7.5 Subventions

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 2 novembre 2021, par laquelle l'assemblée avait décidé de restaurer le mur du cimetière. Les demandes de subvention n'ayant pas abouti, ce projet a été abandonné par manque de financement.

Or, ce mur s'abîme d'avantage au fil du temps et menace de s'effondrer sur les tombes situées à proximité.

Le coût global des travaux s'élève à 61 990.00 € hors taxes, comprenant :

- un constat d'huissier des tombes du cimetière au droit des travaux, en raison de la proximité des tombes pour un montant de 700.00 € HT,
- la démolition et la reconstruction du mur pour un montant de 61 290.00 € HT,

Madame le Maire propose de solliciter les aides publiques correspondant à ces travaux.

Séance du 10 décembre 2024

Après délibération, le conseil municipal :

- approuve, à l'unanimité des membres présents, le projet tel qu'il a été présenté
- adopte le plan de financement suivant :

DEPENSES	Montant H.T.	RECETTES	Montants	Pourcentage
Constat d'huissier	700.00 €	DETR	24 796.00 €	40.00%
		Région : coup de pouce rural	12 000.00 €	19.36%
Restauration du mur	61 290.00 €	Fonds libres	25 194.00 €	40.64%
TOTAL DEPENSES	61 990.00 €	TOTAL RECETTES	61 990.00 €	100.00%

- sollicite les subventions correspondantes auprès de l'Etat et de la Région,
- s'engage à couvrir le montant des dépenses qui ne pourrait être couvert par les subventions, par des fonds libres ou un emprunt,
- autorise le maire à signer tout document relatif à cette opération, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

2024-08-67- Demande de subvention pour le renouvellement des poteaux d'incendie

Nomenclature acte : 7.5 Subventions

Tous les points d'eau destinés à la lutte contre l'incendie sont révisés annuellement dans le cadre d'un contrat signé par le Département pour le compte des collectivités.

La dernière révision a révélé plusieurs anomalies :

- point d'eau n° 9 situé rue Notre Dame : modèle trop ancien
- point d'eau n° 11 situé rue Notre Dame : manœuvre difficile, débit insuffisant
- point d'eau n° 14 situé rue de l'Europe : modèle trop ancien

Ces anomalies compromettent l'efficacité des hydrants et font courir des risques à la population en cas d'incendie, notamment dans ces zones pavillonnaires fortement peuplées.

Madame le Maire propose de renouveler ces poteaux défectueux et de demander les subventions correspondantes.

Après délibération, le conseil municipal :

- approuve, à l'unanimité des membres présents, le projet tel qu'il a été présenté
- adopte le plan de financement suivant :

DEPENSES	Montant H.T.	RECETTES	Montants	Pourcentage
Renouvellement de 3 poteaux d'incendie	11 493.00 €	DETR	5 746.50 €	50.00%
		Fonds libres	5 746.50 €	50.00%
TOTAL DEPENSES	11 493.00 €	TOTAL RECETTES	11 493.00 €	100.00%

- sollicite les subventions correspondantes auprès de l'Etat,
- s'engage à couvrir le montant des dépenses qui ne pourrait être couvert par les subventions, par des fonds libres ou un emprunt,
- autorise le maire à signer tout document relatif à cette opération, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

2024-08-68- Convention de partenariat avec l'Association Foncière pour la confection et la réfection des chemins de randonnée

Nomenclature acte : 3.6 Actes de gestion du domaine privé

Dans le cadre de la réalisation des circuits de randonnée, un accord avait été donné par le Président de l'Association Foncière pour intégrer dans les circuits de randonnée certains chemins existants, propriété de l'association. Ces chemins ont été clairement identifiés sur un plan approuvé par l'Association Foncière.

Les chemins ayant été rénovés, il convient désormais d'acter la participation de l'Association Foncière au travers d'une convention de partenariat qui :

- définit les modalités d'intégration des chemins d'exploitation de l'Association aux parcours de randonnée,
- définit les modalités de réfection des chemins d'exploitation de l'Association,
- garantit l'accès aux exploitants agricoles des chemins d'exploitation de l'Association,
- pérennise l'utilisation des chemins d'exploitation de l'Association par les exploitants agricoles.

Madame le Maire soumet le projet de convention au conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve, à l'unanimité des membres présents, la convention de partenariat,
- autorise le maire à signer tout document relatif à cette opération, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

2024-08-69- Proposition de modification de la participation employeur à la Protection Sociale Complémentaire des agents

Nomenclature acte : 4.1 Personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T

Madame le Maire expose :

Par délibération du 10 novembre 2020, le conseil municipal avait décidé de

- faire adhérer la commune de Petit-Réderching à la convention de participation prévoyance proposée par le centre de gestion et dont l'assureur est ALLIANZ et le gestionnaire COLLECTEAM ;
- que la cotisation de l'agent sera calculée sur le **traitement de base + NBI** ;
- que la participation financière mensuelle de l'employeur par agent sera de :
 - **4 €** brut pour les agents dont le traitement brut indiciaire est inférieur ou égal à 1500 €
 - **6 €** brut pour les agents dont le traitement brut indiciaire est supérieur à 1500 €

Or, le décret 2022-581 du 20 avril 2022, prévoit que le financement employeur minimum par agent sera de **7 €** minimum par mois.

En conséquence, il convient de modifier la délibération n° 2020-10-82 du 10 novembre 2020.

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide de fixer la participation employeur à la protection Sociale Complémentaire Prévoyance à 10 €.

2024-08-70-Proposition de mise en place d'une facturation lors de la remise des clefs

Nomenclature acte : 7.1 Décisions budgétaires (B.P., D.M., C.A. ...)

Madame le Maire expose :

De nombreuses personnes disposent des clefs des bâtiments communaux : élus, employés, membres d'association. Actuellement, la commune réalise un recensement intégral des clefs mises à disposition car aucun registre formel n'existe jusqu'à présent.

A l'été 2025, tous les détenteurs de clefs seront invités à rendre leur trousseau afin de constituer ce registre. A partir de la mi-août 2025, les trousseaux seront remis aux utilisateurs contre signature d'un document (présenté en annexe) qui stipule les conditions d'utilisation et de restitution des trousseaux.

De plus, la commune a fait l'acquisition de mousquetons et portes-étiquettes qui permettront de constituer, pour chaque personne concernée, un trousseau répertorié dans le registre mais non identifiable par des personnes extérieures en cas de perte ou de vol. Chaque élément de ce trousseau sera clairement identifié sur la fiche de remise des clefs et, de fait, pourra faire l'objet d'une facturation en cas de perte ou de vol.

D'autre part, la majorité des bâtiments communaux est équipée de serrures de sécurité. La reproduction des clefs de sécurité est très onéreuse. Pour le moment, si une personne perd une ou plusieurs clefs, rien ne nous permet de lui faire prendre en charge la reproduction des clefs égarées.

Cette opération a pour but de responsabiliser les personnes disposant des clefs des bâtiments communaux quant à l'utilisation des clefs.

Il est donc proposé aux membres du conseil de valider la proposition de facturation suivante :

Code Tarif	Désignation	Prix
CS	Clef de sécurité	45 €
CO	Clef ordinaire	10 €
M	Mousqueton	3 €
PE	Porte-étiquette	1 €
FR	Retard pour le retour des clefs	5 € par semaine entamée

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- décide de demander une caution de 50 euros à la remise des clefs, caution qui sera restituée annuellement,
- approuve, à l'unanimité des membres présents, la tarification proposée qui entrera en vigueur à l'été 2025,
- charge le maire de la mise en oeuvre cette décision.

2024-08-71-Demande de subvention de l'école élémentaire

Nomenclature acte : 7.5 Subventions

Une demande de participation financière de l'école élémentaire pour le séjour prévu du 11 au 17 mai 2025 à Noirmoutier pour les classes de CE2/CM1 et CM1/CM2 avait été présentée au conseil municipal lors de la séance du 15 juillet 2024, mais un quorum insuffisant n'avait pas permis de délibérer.

Madame le Maire présente à nouveau la demande.

Le coût total du voyage s'élève à 428 € par élève pour un effectif de 44 élèves, soit 18 832 €.

Ce projet pédagogique englobe « tout ce qui touche de près ou de loin à la vie en bord de mer (faune, flore, pêche à pied, école de voile, marais salants, techniques de pêche...) ainsi que le patrimoine historique ».

Le budget prévisionnel et le planning de la semaine sont présentés au conseil municipal.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'allouer une subvention de 2 200 € à la coopérative de l'école élémentaire pour l'organisation de voyages, à charge pour elle de répartir cette somme entre les classes.

Madame Cindy DANNENHOFFER et Monsieur Mickael HESS ne prennent pas part au vote.

2024-08-72-Demande de subvention de l'association d'animation de la Résidence Albert SCHWEITZER

Nomenclature acte : 7.5 Subventions

Madame le Maire soumet au conseil municipal la demande de subvention présentée par l'association d'animation de la Résidence Albert SCHWEITZER.

L'association sollicite la participation de la commune pour pouvoir offrir une meilleure prestation aux résidents de cet établissement.

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide d'allouer une subvention de 100 € à l'association d'animation de la Résidence Albert SCHWEITZER.

POUR : 13
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 1

2024-08-73- Projet de centrale solaire photovoltaïque au sol

Nomenclature acte : 1.4 Autres contrats

Madame le Maire présente au conseil municipal un projet d'installation d'une centrale solaire photovoltaïque au sol sur le terrain identifié dans le zonage d'accélération des énergies renouvelables.

La société KDE ENERGY France propose un bail emphytéotique sur la parcelle cadastrée section 16 n° 12 d'une surface de 40 776 m² pour un loyer annuel de 12 500 €/hectare utile (surface clôturée), à partir de la mise en service, pour une surface utile estimée à 6 ha.

Un loyer de 1000 euros/hectare utile est également proposé entre le démarrage des travaux et la mise en service de la centrale photovoltaïque.

Plusieurs entreprises ont manifesté leur intérêt pour aménager des panneaux solaires sur ce même terrain.

Par ailleurs, la délimitation des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables identifiées par délibération du 4 mars 2024, sera rendue publique très prochainement et devrait entraîner un afflux de demandes pour cette parcelle.

En conséquence, Madame le Maire propose de demander un appui technique et administratif à MATEC pour un appel à manifestation d'intérêt pour une installation photovoltaïque au sol, afin de sécuriser juridiquement cette opération.

Elle propose donc de signer la convention déjà présenté au cours d'une réunion précédente.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ne souhaite pas donner se prononcer dans l'immédiat sur la suite à donner au projet de la société KDE ENERGY,

Séance du 10 décembre 2024

- approuve à l'unanimité, la signature de la convention avec MATEC pour une prestation d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage pour un montant hors taxes de 5 990.00 €,
- invite la société KDE ENERGY à réitérer sa demande dans le cadre de cet appel à manifestation d'intérêt,

2024-08-74-Programme des travaux d'investissement 2025

Nomenclature acte : 7.1 Décisions budgétaires (B.P., D.M., C.A. ...)

Madame le Maire propose au conseil municipal les travaux d'investissement à prévoir au budget 2025 en plus des travaux :

Projet	Montant TTC
achat d'un tracteur	80 000.00 €
réfection de la toiture de la MAM	68 000.00 €
réalisation lot serrurerie de la MAM	20 000.00 €
installation de panneaux photovoltaïques	40 000.00 €
réfection du mur du cimetière	74 000.00 €
installation d'un feu de « courtoisie » au croisement rue de la Libération, rue Ste Croix	40 000.00 €
travaux de voirie rue de la Paix	25 000.00 €
réfection des trottoirs rue de l'Europe	36 000.00 €
remise en état du revêtement de sol du city stade	21 000.00 €
TOTAL	404 000.00 €

2024-08-75-Divers

Droit de Préemption Urbain

Nomenclature acte : 2.3 Droit de préemption urbain

Madame le Maire informe le conseil municipal des déclarations d'intention d'aliéner, dans le cadre de l'exercice du droit de préemption urbain par la Communauté de Communes du Pays de Bitche, titulaire du droit de préemption :

Déclaration d'Intention d'Aliéner n° **DPU 05753524B0015** portant sur l'immeuble **cadastré section 4, parcelle n° 451 rue de la Libération ;**

Déclaration d'Intention d'Aliéner n° **DPU 05753524B0016** portant sur l'immeuble **cadastré section 2, parcelle n° 519/47 14a rue de la Chapelle ;**